Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260703-DM_2026002-DE

Guénin
Commune nature et dynamique

Extrait du registre des DÉCISIONS DU MAIRE N° 2026.002

Dans le cadre des délégations prévues par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026

Demande de subvention pour l'amélioration du cimetière de Guénin

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique en vigueur,

VU la délibération n°DEL12-05-2026-03 en date du 12 mai 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que les allées du cimetière sont actuellement recouvertes de gravillons générant diverses contraintes en matière d'accessibilité, d'entretien et de confort d'usage,

Considérant qu'il est proposé de revoir les cheminements du cimetière par le remplacement du revêtement existant par des espaces enherbés et des surfaces enrobées,

Considérant que ces travaux visent à améliorer l'accessibilité du site et de son cadre paysager et réduire les coûts et contraintes liés à l'entretien,

Considérant qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide financière de structures publiques comme le Département du Morbihan,

Le Maire DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER le Département du Morbihan dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des travaux d'amélioration du cimetière,**
- **DE SOLLICITER d'autres structures et organismes afin de participer au financement de ce projet.**

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication électronique le : 03/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Fait à Guénin, le 3 juillet 2026
Le Maire,
Anthony ONNO

